

# FICHE TECHNIQUE CONCERNANT LES PROJETS DE FORMATION ET DE PERFECTIONNEMENT RELATIFS À L'ENCOURAGEMENT DE L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE ET DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

## POSSIBILITÉS D'ENCOURAGEMENT

La formation et le perfectionnement dans le secteur énergétique sont définis dans les art. 11 LEné (depuis le 1.1.2018, art. 48) et 13 OEné (depuis le 1.1.2018, art. 55).

### Des aides financières peuvent être octroyées:

- afin de réaliser une analyse des besoins et du marché;
- pour lancer et développer de nouvelles offres de formation;
- à titre de contributions à des cours et des formations;
- pour assurer le perfectionnement des enseignants ou des formations d'intervenants;
- dans le but de réaliser des moyens d'enseignement et des aides pédagogiques;
- pour assurer l'information en matière de formation et de perfectionnement.

L'encouragement de la formation en matière d'énergie a pour but de mettre en place à tous les échelons les connaissances spécifiques nécessaires, afin que des technologies, des matériaux et des concepts innovants et commercialisables dans les domaines de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables puissent percer le plus rapidement sur le marché et de la manière la mieux appropriée.

La mise en œuvre a lieu dans le cadre du programme d'action de SuisseEnergie en collaboration avec les cantons, les écoles, les associations et les organisations privées.

## DEMANDE DE SUBVENTION

La Confédération encourage, par le biais d'une aide financière, les activités de tiers qui relèvent d'une importance pour le public mais qui, sans soutien étatique, n'auraient que peu de chances de percer. Aux termes de la loi sur les subventions, des aides peuvent être octroyées en particulier lorsque:

- la Confédération possède un intérêt à soutenir une certaine activité;
- l'activité privée ou cantonale ne pourrait être exercée de manière satisfaisante sans le soutien de la Confédération;
- d'autres financements alternatifs ne suffisent pas et qu'il n'existe pas de mesures mieux appropriées.

Des subventions peuvent être versées jusqu'à concurrence de 40% des coûts de projet.

## OFFRE EN VUE D'UNE ACQUISITION

On parle d'acquisition lorsque la Confédération acquiert des prestations, des biens ou des bâtiments sur le marché contre rémunération, pour ses propres besoins et afin de satisfaire les tâches qui lui incombent. Lors d'une acquisition, les droits d'utilisation des résultats acquis demeurent auprès de SuisseEnergie.



# FICHE TECHNIQUE CONCERNANT LES PROJETS DE FORMATION ET DE PERFECTIONNEMENT RELATIFS À L'ENCOURAGEMENT DE L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE ET DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

## ANALYSE DES BESOINS ET DU MARCHÉ

Des partenaires de projet de SuisseEnergie peuvent être chargés de réaliser une analyse des besoins et du marché dans le but d'élaborer une base décisionnelle fondée pour de nouvelles offres de formation. Les études préalables doivent examiner et clarifier les aspects ci-dessous. Pour cela, ces éléments doivent être explicitement pris en compte dans l'offre et doivent être complétés de manière correspondante dans le formulaire:

- situation actuelle et besoins de la branche en termes de recrutement et de formation continue des spécialistes;
- domaine d'engagement et profil professionnel des spécialistes manquants;
- évaluation quantitative: combien de spécialistes manque-t-il? Quelle est la taille du marché?
- acteurs impliqués dans la branche qui doivent être intégrés dans un projet: organisations professionnelles, partenaires de formation etc.;
- offres de formation et de perfectionnement comparables déjà existantes dans l'environnement;
- contenu, ampleur et forme du perfectionnement prévu;

- organisme porteur de l'offre de formation;
- groupe-cible, recrutement des participants;
- structuration de la formation: objectifs de formation et contenus, moyens d'enseignement, investissement en termes d'intervenants, structure de projet et besoins financiers;
- planification, mise en œuvre.

## COMMENT DÉPOSER UNE DEMANDE OU UNE OFFRE?

- Téléchargez le formulaire de demande/d'offre pour les projets de perfectionnement sur [www.suisseenergie.ch](http://www.suisseenergie.ch).
- Complétez le formulaire électronique au format Word. Veuillez noter que le document contient un minimum d'informations. En cas de besoin, la demande peut être complétée par d'autres chapitres/sous-chapitres.
- Les éléments de texte formatés en bleu servent d'aide et doivent être effacés avant l'envoi.
- Convertir le document Word dûment complété et l'envoyer à: [energiebildung@bfe.admin.ch](mailto:energiebildung@bfe.admin.ch).

